

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 18 novembre 2022 à 18 heures 30

Date de convocation :  
14 novembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

## Objet

Délibération n°25.2022

Durée d'amortissement  
des travaux de voirie dans  
le cadre d'une convention  
concordante signée avec  
la CCBDP

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude.

Excusés : CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), BLAIN Bruno.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention concordante signée avec la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) et la commune pour un complément de travaux de voirie.

Afin d'amortir ces travaux, il convient de déterminer la durée d'amortissement.

Monsieur le Maire propose 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer la durée d'amortissement des travaux de voirie à 5 ans

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

ID : 026-212600431-20221118-DELIB25\_2022-DE

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 18 novembre 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

